

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01120282 - 21 - 2				
2. Nom et adresse de l'opérateur : EARL LA COLOMBE 132 Chemin de Prévot 82200 - MOISSAC Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Pommes de table : Fujion Pommes de table : golden reinders Pommes de table : Inobi Pommes de table : story Prairie temporaire : PTR Prairie temporaire Prairie temporaire : PTR Blé tendre Maïs grain Abricots Cerises	5. Définis comme :		6. Période de validité	
			du :	au :
	biologique		30/08/2021	31/03/2023
	produit en conversion		06/08/2021	31/03/2023
	produit en conversion		06/08/2021	31/03/2023
	produit en conversion		06/08/2021	31/03/2023
	conventionnel en parallèle		29/09/2021	31/03/2023
	conventionnel en parallèle		29/09/2021	31/03/2023
conventionnel en parallèle		29/09/2021	31/03/2023	
conventionnel en parallèle		29/09/2021	31/03/2023	
conventionnel en parallèle		29/09/2021	31/03/2023	
conventionnel en parallèle		29/09/2021	31/03/2023	
conventionnel en parallèle		29/09/2021	31/03/2023	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 29/09/2021		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 11/04/2022
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01120282 - 21 - 2			
2. Nom et adresse de l'opérateur : EARL LA COLOMBE 132 Chemin de Prévot 82200 - MOISSAC Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Pêches : Nectarines Pêches : + Prunes Pêches Nectarines et brugnons Prunes Pommes de table : Granny / chanteclerc Pommes de table : Gala schnico Pommes de table : gala Pommes de table : Granny Pommes de table : Fuji september		5. Définis comme :	
		6. Période de validité	
		du :	au :
		conventionnel en parallèle	29/09/2021 31/03/2023
		conventionnel en parallèle	29/09/2021 31/03/2023
		conventionnel en parallèle	29/09/2021 31/03/2023
		conventionnel en parallèle	29/09/2021 31/03/2023
		conventionnel en parallèle	29/09/2021 31/03/2023
		conventionnel en parallèle	29/09/2021 31/03/2023
		conventionnel en parallèle	29/09/2021 31/03/2023
		conventionnel en parallèle	29/09/2021 31/03/2023
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 29/09/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 11/04/2022
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Accréditation N° 5-0058
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- *au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,*
- *à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010*

1. Numéro du document : AB - 01120282 - 21 - 2		
2. Nom et adresse de l'opérateur : EARL LA COLOMBE 132 Chemin de Prévot 82200 - MOISSAC Activité principale : Producteur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Pommes de table : Canada Pommes de table : Chanteclerc Kiwis : Hayward - récolte 2021 déclassée Kiwis : Sorelli Kiwis : Hayward - récolte 2021 déclassée Kiwis : Dori Kiwis : Hayward - récolte 2021 déclassée Kiwis : Summer	5. Définis comme : conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle	6. Période de validité du : au : 08/03/2022 31/03/2023 08/03/2022 31/03/2023 08/03/2022 31/03/2023 29/09/2021 31/03/2023 08/03/2022 31/03/2023 29/09/2021 31/03/2023 08/03/2022 31/03/2023 29/09/2021 31/03/2023
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 29/09/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 11/04/2022
Le Directeur, François LUQUET

